

3G INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 15 Rue Robert Schuman - 44800 SAINT HERBLAIN
828 503 854 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 02 juin,
A 16 heures,

Les associés de la Société **3G INDUSTRIE** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, 15 rue Robert Schuman - 44800 ST HERBLAIN, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier BARET, en sa qualité de Président de la société **PSO MANAGEMENT & STRATEGIE**, Présidente de la Société.

Monsieur Pierre BARET est désigné comme secrétaire.

La société **RSM OUEST**, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 25 000 actions sur les 25 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- *Les justificatifs des convocations régulières des associés,*
- *L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,*
- *La feuille de présence et la liste des associés,*
- *Un exemplaire des statuts de la Société,*
- *le rapport du Président,*
- *Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.*

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

 PB

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer à l'unanimité en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} juin 2025 et pour une durée non limitée :

La société **PANDA DEVELOPPEMENT**

Société à responsabilité limitée au capital de 3 901 632 euros

Dont le siège social est situé 15 rue Robert Schuman – 44800 SAINT HERBLAIN

Immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 930 724 919

Représentée par Monsieur Pierre BARET, gérant.

Conformément aux dispositions des statuts, la société PANDA DEVELOPPEMENT disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société PANDA DEVELOPPEMENT aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Pierre BARET, au nom de la société PANDA DEVELOPPEMENT qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'autre interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

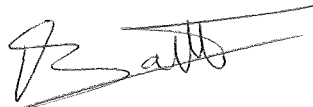
L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et à la société Oratio Avocats – 5 rue Albert Londres – 44300 NANTES, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

218 PB

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Pour la société PSO MANAGEMENT & STRATEGIE Monsieur Olivier BARET 	Le secrétaire Pour la société PANDA DEVELOPPEMENT Monsieur Pierre BARET « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général » 
---	--

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Générale